

LE DÉBAT S'EST OUVERT
HIER A LA CHAMBRE DES
DÉPUTÉS SUR LA REPRISE DES
RELATIONS AVEC LE VATICAN

* LES ELECTIONS GRECQUES : M. VENIZELOS, BATTU, DONNE SA DEMISSION *

EXCELSIOR

11^e Année. — N° 3.628.

Pierre Lalitte, fondateur.

PARIS, SEINE ET SEINE-ET-OISE : 20 cent.
Départements, Belgique, 6^e-Duché de Luxembourg, Provinces réduites occupées : 25 cent.
Étranger : 30 cent. (Voir pris des abonnements, dernière page.)

« Le plus court croquis m'en dit plus long qu'un long rapport. » — NAPOLEON
Tél. : Gut. 02-73-02-75-15-00 — Adr. Tél. : Excel-Paris. — 20, rue d'Enghien, Paris.

MERCREDI
17
NOVEMBRE
1920

Les devoirs politiques consistent pour chacun à travailler, suivant sa position, à l'amélioration du sort de tous.
GARNIER-PAGÈS.

UNE MANIFESTATION AUX ÉTATS-UNIS A LA MéMOIRE DU LORD-MAIRE DE CORK



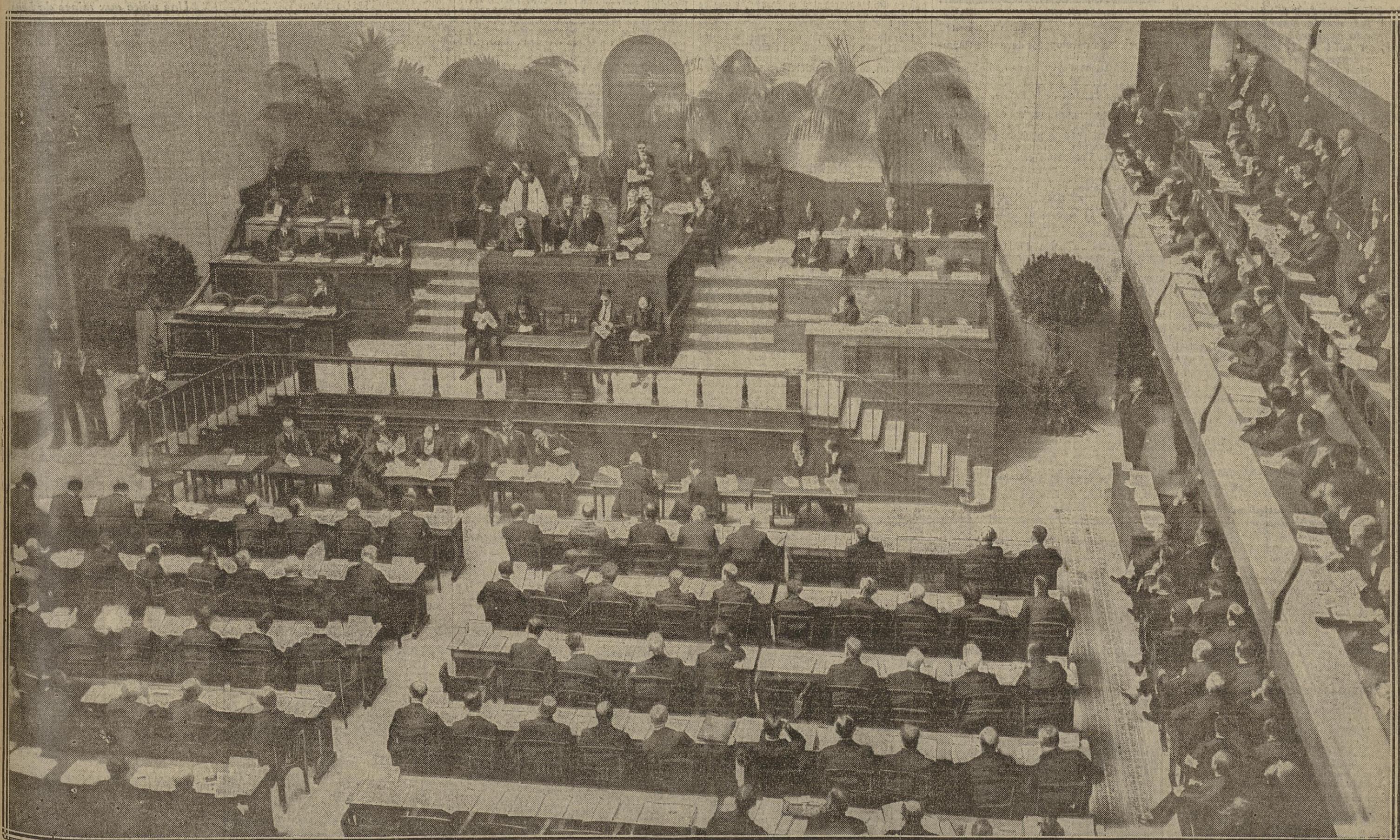
LES PANCARTES PORTÉES PAR LES FEMMES, QUI AVAIENT PRIS LA TÊTE DU CORTÈGE

Une très importante manifestation, à laquelle participèrent plus de 40.000 personnes, fut organisée aux États-Unis pour honorer la mémoire de M. Mac Sweeney, maire de Cork, et de ses compatriotes morts de faim comme lui, MM. Murphy et Fitzgerald. M. de Valera, chef des républicains irlandais, prit la

M. EAMON DE VALERA PRONONCE UN DISCOURS

parole à ce meeting monstre, qui se déroula au « Polo Grounds ». Dans le cortège qui précéda la réunion, figuraient, portées par des femmes, un grand nombre de pancartes, dont les inscriptions, mal favorables, dans l'ensemble, au geste du gouvernement anglais, célébraient l'attitude des trois morts volontaires.

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS A GENÈVE



VUE GÉNÉRALE DE LA SÉANCE PRISE PENDANT LE DISCOURS DE M. PAUL HYMANS, DÉLÉGUÉ BELGE, QUI FUT ÉLU PRÉSIDENT

Nous avons décrit, hier, la séance inaugurale de l'assemblée plénière de la Société des nations, qui s'est ouverte lundi, à Genève, dans la salle de la Rédemption. M. Motta, président de la Confédération helvétique, prit le premier la parole pour saluer les représentants des quarante et un États réunis dans

l'immense hall. M. Hymans, délégué belge, ancien ministre des Affaires étrangères, qui lui répondit au nom de l'assemblée, fut ensuite élu président et la première réunion se termina après l'opération de la vérification des mandats. Notre photo a été prise au cours de la séance du matin, qui commença à 11 heures.

LE CONSEIL DES MINISTRES A ADOPTE LE PRINCIPE DU SERVICE MILITAIRE DE DIX-HUIT MOIS

La réduction de temps envisagée ne sera appliquée qu'après une période transitoire dont la durée reste subordonnée aux nécessités de la défense nationale et à la situation extérieure.

Cette période paraît devoir être de deux ans et durer jusqu'à octobre 1922.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis en conseil, hier matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Alexandre Millerand.

La séance a duré de 10 heures à 13 h. 35. Le conseil a poursuivi l'examen du projet de loi relatif à la durée du service militaire. Il s'est prononcé pour le principe du service de dix-huit mois. La réduction de temps qui est envisagée ne sera appliquée qu'après une période transitoire dont la durée reste subordonnée aux nécessités de la défense nationale et qui paraît devoir être de deux ans.

La situation extérieure

M. Georges Leygues, président du Conseil, a mis ses collègues au courant de la situation extérieure.

Mouvement diplomatique

Sur la proposition du ministre des Affaires étrangères, ont été nommés ambassadeurs de France : à Londres, M. de Saint-Aulaire, et à Madrid, M. Defracte.

La durée du service militaire

La réunion du Conseil des ministres d'hier matin a été principalement consacrée à l'examen du projet de loi sur la durée du service militaire. Nous croisons savoir que le principe du service de dix-huit mois aurait rallié l'unanimité des membres du gouvernement.

Partisan, lui aussi, de ce principe, M. André Lefèvre, ministre de la Guerre, estime néanmoins que l'exécution du traité de Versailles et les nécessités de la politique extérieure exigent une période transitoire pendant laquelle la durée du service resterait fixée à deux ans. Il a énergiquement maintenu ce point de vue, en dépit des objections qui lui étaient opposées, et, finalement, le gouvernement s'y est rallié.

En conséquence, le service de dix-huit mois n'entrera en vigueur qu'en 1922, au mois d'octobre. Il est à présumer, néanmoins, que si les circonstances le permettent, on n'attendra point cette date pour réduire la durée du service en faisant chevaucher une classe sur l'autre.

M. André Lefèvre, contrairement aux bruits qui ont circulé dans l'après-midi d'hier, n'a donc pas l'intention de démissionner.

Le ministre de la Guerre a, du reste, travaillé tout l'après-midi avec le maréchal Foch, le général Buat, le général Penet, chef de son cabinet, et le directeur du contrôle au ministère.

NOTRE POLITIQUE DU BLÉ

M. Thoumyre fait connaître au Sénat que les emblavements augmentent et que le gouvernement pourra revenir, en août 1921, au régime de la liberté du commerce.

M. Thoumyre, sous-secrétaire d'Etat du Ravitaillement, a répondu, hier, au Sénat, aux interpellations de MM. Castillard et Leber sur notre politique du blé et les mesures prises pour assurer le paiement des céréales panifiables, notamment du blé de la récolte de 1920.

M. Castillard reprochait particulièrement au régime actuel de ne pas permettre aux cultivateurs d'écouler facilement leur récolte, du fait qu'ils ne peuvent vendre qu'à l'Etat. Il réclamait, d'autre part, le retour du poids spécifique du blé à 75 kilos au lieu de 77.

Après une intervention de M. Lebert pour appuyer les observations du sénateur de l'Aude, M. de Lubersac a demandé au gouvernement de faire connaître la date à laquelle il demandera les crédits nécessaires au paiement des primes votées par le Parlement pour la culture du blé, du maïs et de seigle.

M. Thoumyre, sous-secrétaire d'Etat du Ravitaillement, a déclaré que la politique du gouvernement portait ses fruits.

— Les emblavements augmentent, a-t-il dit, et pour beaucoup de cultivateurs le prix de 100 francs a été une agréable surprise.

— Le déficit, en fin d'année, sera inférieur à un milliard. Nous avons la certitude de pouvoir tenir la promesse que nous avons faite de rendre la liberté du commerce au moins d'août 1921.

Le débat a été clos par l'adoption d'un ordre du jour de M. Marraud impliquant la confiance au gouvernement.

Au début, M. Pouille avait déposé son rapport sur le projet d'amnistie.

Le Sénat siégera vendredi.

Une manifestation de la gauche démocratique

Les groupes du Sénat ont désigné, hier, leurs candidats à la commission des finances, dont l'élection aura lieu demain.

La gauche démocratique, dont A. Gaston Doumergue est le président, a voté en même temps un ordre du jour déclarant qu'elle ne soutiendra que les candidats qui prendront l'engagement de ne pas voter les crédits pour la Syrie ni ceux nécessaires au rétablissement des relations diplomatiques avec le Vatican, même si la question de confiance était posée par le gouvernement.

Commission des finances

MM. Le Trocquer, ministre des Travaux publics, et Borrel, sous-secrétaire d'Etat des Mines et Forces hydrauliques, ont été entendus, hier, par la commission des finances de la Chambre sur la question de la houille bleue.

La commission abordera aujourd'hui l'examen des crédits demandés pour la Syrie, crédits sur lesquels elle entendra samedi M. André Lefèvre, ministre de la Guerre.

Pour la Chasse LES CHAPEAUX Léon
Pour les Sports LES CHAPEAUX Léon
Pour la Ville POUR LES CHAPEAUX Léon
Femmes chic POUR LES CHAPEAUX Léon
Hommes chic POUR LES CHAPEAUX Léon
21, Rue Daunou, PARIS - 95, Champs-Elysées.

REPRISE DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

UN GRAND DÉBAT A LA CHAMBRE SUR LA REPRISE DES RELATIONS DIPLOMATIQUES AVEC LE VATICAN

A la thèse des partisans du projet de loi, soutenu par M. Noblemare, rapporteur de la commission des finances, M. Herriot oppose celle des radicaux socialistes hostiles au vote des crédits.

Le grand débat annoncé sur la question de la reprise des relations diplomatiques italien attendra notre exemple pour accueillir ses rapports déjà en bonne voie ; les Roumains, les Grecs, les Bulgares négocient des concordats ; les Anglais confirment et renforcent le mandat du plénipotentiaire provisoire qu'ils ont envoyé à Rome au début de la guerre ; la vertigineuse transformation du légat de Prusse au Vatican en un ambassadeur d'Allemagne et l'installation d'un nonce à Berlin.

On connaît les raisons d'intérêt national invoquées pour la reprise des relations. M. Noblemare, après les avoir exposées dans le rapport très bien ordonné qu'il a présenté au nom de la commission des

1905, et certitude morale que sur ce terrain nous n'aurons plus à nous expliquer qu'entre nous, est-ce la peur de chose ?

Le rapporteur montre que le gouvernement attendra notre exemple pour accueillir ses rapports déjà en bonne voie ; les Roumains, les Grecs, les Bulgares négocient des concordats ; les Anglais confirment et renforcent le mandat du plénipotentiaire provisoire qu'ils ont envoyé à Rome au début de la guerre ; la vertigineuse transformation du légat de Prusse au Vatican en un ambassadeur d'Allemagne et l'installation d'un nonce à Berlin.

En terminant, M. Noblemare convainc ses collègues à faire un geste qui sera un grand acte de paix religieuse et d'amitié française, comme l'a été celui d'Henri IV quand il signa l'Edit de Nantes.

Il fut chaleureusement applaudi.

M. Herriot combat le projet

Au nom des radicaux socialistes, M. Herriot vint à la tribune combattre le projet. L'orateur reproche au pape son attitude pendant la guerre :

— La cathédrale de Reims, la cathédrale du Sacré est martyrisée, dit-il, le pape écrit une simple lettre de condoléances au cardinal Luçon.

L'église Saint-Gervais est bombardée le jour de la Passion ; il y a 75 morts et 90 blessés. Vous nous rappeliez l'admirable protestation de Mgr Amette, prélat français. Le cardinal Gaspari prépare deux télégrammes, l'un de condoléances à l'archevêque de Paris, l'autre de protestation au cardinal Hartmann. Le premier seul parvient à destination.

On nous dit que la faute en est à la carence de la France, mais la Belgique, elle, n'était pas absente à Rome.

Lorsqu'elle était martyrisée, jetée en pâture aux bêtes, le chef de l'Eglise est resté sourd à ses appels.

Puis le député du Rhône soutint que l'envoi d'un ambassadeur près du Saint-Siège constituait une violation de l'article 2 de la loi de séparation, qui dit que la République ne reconnaît et ne subventionne aucun culte.

Il affirma, d'autre part, qu'en ce qui concernait les cultuelles les négociations engagées avec Rome avaient abouti à un échec :

— L'interdit des cultuelles allait être levé par Rome, dit-il, quant aux décrets de l'Ecclesiastique, qui, au contraire, ont demandé une modification à la loi de séparation sur ce point. Le gouvernement a refusé. Et voilà comment se sont terminées les négociations.

La loi de séparation est donc menacée, selon le député du Rhône, puisque l'accord pour la respecter n'a pu se faire.

M. Herriot contesta qu'il fut nécessaire de rétablir les relations avec le Saint-Siège pour assurer l'application du Concordat et donner satisfaction au voeu des populations alsaciennes. Passant à la question de Syrie, il protesta contre ce qu'il appela le sophisme historique du protectorat catholique :

— Le pape, lorsqu'il a revendiqué pour lui le protectorat des catholiques, a oublié, dit-il, que ce droit appartient à la France et que ce protecteur n'a rien à commun avec le Concordat !

L'orateur exprima enfin ses craintes pour la paix religieuse, qui, établie par la loi de séparation, sera, selon lui, sinon menacée, du moins inquiétée par les agissements du non-conformisme.

— En reprenant les relations avec le Vatican, nous risquons de déclencher des déclarations du rapporteur de la loi de séparation, M. Briand, et de celles de M. Barthou, qui, à Aix-les-Bains, affirmait qu'une négociation officielle ou officieuse n'avait été ouverte par le gouvernement avec le Vatican.

Le pape, lorsqu'il a revendiqué pour lui le protectorat des catholiques, a oublié, dit-il, que ce droit appartient à la France et que ce protecteur n'a rien à commun avec le Concordat !

Le pape, lorsqu'il a revendiqué pour lui le protectorat des catholiques, a oublié, dit-il, que ce droit appartient à la France et que ce protecteur n'a rien à commun avec le Concordat !

Le pape, lorsqu'il a revendiqué pour lui le protectorat des catholiques, a oublié, dit-il, que ce droit appartient à la France et que ce protecteur n'a rien à commun avec le Concordat !

Le pape, lorsqu'il a revendiqué pour lui le protectorat des catholiques, a oublié, dit-il, que ce droit appartient à la France et que ce protecteur n'a rien à commun avec le Concordat !

Le pape, lorsqu'il a revendiqué pour lui le protectorat des catholiques, a oublié, dit-il, que ce droit appartient à la France et que ce protecteur n'a rien à commun avec le Concordat !

Le pape, lorsqu'il a revendiqué pour lui le protectorat des catholiques, a oublié, dit-il, que ce droit appartient à la France et que ce protecteur n'a rien à commun avec le Concordat !

Le pape, lorsqu'il a revendiqué pour lui le protectorat des catholiques, a oublié, dit-il, que ce droit appartient à la France et que ce protecteur n'a rien à commun avec le Concordat !

Le pape, lorsqu'il a revendiqué pour lui le protectorat des catholiques, a oublié, dit-il, que ce droit appartient à la France et que ce protecteur n'a rien à commun avec le Concordat !

Le pape, lorsqu'il a revendiqué pour lui le protectorat des catholiques, a oublié, dit-il, que ce droit appartient à la France et que ce protecteur n'a rien à commun avec le Concordat !

Le pape, lorsqu'il a revendiqué pour lui le protectorat des catholiques, a oublié, dit-il, que ce droit appartient à la France et que ce protecteur n'a rien à commun avec le Concordat !

Le pape, lorsqu'il a revendiqué pour lui le protectorat des catholiques, a oublié, dit-il, que ce droit appartient à la France et que ce protecteur n'a rien à commun avec le Concordat !

Le pape, lorsqu'il a revendiqué pour lui le protectorat des catholiques, a oublié, dit-il, que ce droit appartient à la France et que ce protecteur n'a rien à commun avec le Concordat !

Le pape, lorsqu'il a revendiqué pour lui le protectorat des catholiques, a oublié, dit-il, que ce droit appartient à la France et que ce protecteur n'a rien à commun avec le Concordat !

Le pape, lorsqu'il a revendiqué pour lui le protectorat des catholiques, a oublié, dit-il, que ce droit appartient à la France et que ce protecteur n'a rien à commun avec le Concordat !

Le pape, lorsqu'il a revendiqué pour lui le protectorat des catholiques, a oublié, dit-il, que ce droit appartient à la France et que ce protecteur n'a rien à commun avec le Concordat !

Le pape, lorsqu'il a revendiqué pour lui le protectorat des catholiques, a oublié, dit-il, que ce droit appartient à la France et que ce protecteur n'a rien à commun avec le Concordat !

Le pape, lorsqu'il a revendiqué pour lui le protectorat des catholiques, a oublié, dit-il, que ce droit appartient à la France et que ce protecteur n'a rien à commun avec le Concordat !

Le pape, lorsqu'il a revendiqué pour lui le protectorat des catholiques, a oublié, dit-il, que ce droit appartient à la France et que ce protecteur n'a rien à commun avec le Concordat !

Le pape, lorsqu'il a revendiqué pour lui le protectorat des catholiques, a oublié, dit-il, que ce droit appartient à la France et que ce protecteur n'a rien à commun avec le Concordat !

Le pape, lorsqu'il a revendiqué pour lui le protectorat des catholiques, a oublié, dit-il, que ce droit appartient à la France et que ce protecteur n'a rien à commun avec le Concordat !

Le pape, lorsqu'il a revendiqué pour lui le protectorat des catholiques, a oublié, dit-il, que ce droit appartient à la France et que ce protecteur n'a rien à commun avec le Concordat !

Le pape, lorsqu'il a revendiqué pour lui le protectorat des catholiques, a oublié, dit-il, que ce droit appartient à la France et que ce protecteur n'a rien à commun avec le Concordat !

Le pape, lorsqu'il a revendiqué pour lui le protectorat des catholiques, a oublié, dit-il, que ce droit appartient à la France et que ce protecteur n'a rien à commun avec le Concordat !

Le pape, lorsqu'il a revendiqué pour lui le protectorat des catholiques, a oublié, dit-il, que ce droit appartient à la France et que ce protecteur n'a rien à commun avec le Concordat !

Le pape, lorsqu'il a revendiqué pour lui le protectorat des catholiques, a oublié, dit-il, que ce droit appartient à la France et que ce protecteur n'a rien à commun avec le Concordat !

Le pape, lorsqu'il a revendiqué pour lui le protectorat des catholiques, a oublié, dit-il, que ce droit appartient à la France et que ce protecteur n'a rien à commun avec le Concordat !

Le pape, lorsqu'il a revendiqué pour lui le protectorat des catholiques, a oublié, dit-il, que ce droit appartient à la France et que ce protecteur n'a rien à commun avec le Concordat !

Le pape, lorsqu'il a revendiqué pour lui le protectorat des catholiques, a oublié, dit-il, que ce droit appartient à la France et que ce protecteur n'a rien à commun avec le Concordat !

Le pape, lorsqu'il a revendiqué pour lui le protectorat des catholiques, a oublié, dit-il, que ce droit appartient à la France et que ce protecteur n'a rien à commun avec le Concordat !

Le pape, lorsqu'il a revendiqué pour lui le protectorat des catholiques, a oublié, dit-il, que ce droit appartient à la France et que ce protecteur n'a rien à commun avec le Concordat !

Le pape, lorsqu'il a revendiqué pour lui le protectorat des catholiques, a oublié, dit-il, que ce droit appartient à la France et que ce protecteur n'a rien à commun avec le Concordat !

Le pape, lorsqu'il a revendiqué pour lui le protectorat des catholiques, a oublié, dit-il, que ce droit appartient à la France et que ce protecteur n'a rien à commun avec le Concordat !

Le pape, lorsqu'il a revendiqué pour lui le protectorat des catholiques, a oublié, dit-il, que ce droit appartient à la France et que ce protecteur n'a rien à commun avec le Concordat !

Le pape, lorsqu'il a revendiqué pour lui le protectorat des catholiques, a oublié, dit-il, que ce droit appartient à la France et que ce protecteur n'a rien à commun avec le Concordat !

Le pape, lorsqu'il a revendiqué pour lui le protectorat des catholiques, a oublié, dit-il, que ce droit appartient à la France et que ce protecteur n'a rien à commun avec le Concordat !

Le pape, lorsqu'il

CORPS DIPLOMATIQUE

S. Exc. lord Derby, ambassadeur d'Angleterre, et la comtesse de Derby offraient, hier, un grand dîner, en l'honneur du président de la République et de Mme Millerand. La table, dressée dans la grande salle à manger d'honneur de l'hôtel de l'ambassade, était merveilleusement fleurie de touffes de roses variées, séparées par des corbeilles d'orchidées, entre lesquelles serpentait des guirlandes de violettes de Parme et de mœdoles.

Les convives du dîner étaient : le président de la République, Mme et Mlle Millerand, le maréchal Foch, S. Exc. l'ambassadeur d'Italie et la comtesse Bonin-Longare, S. Exc. l'ambassadeur des États-Unis et Mrs H. C. Wallace, S. Exc. l'ambassadeur de Belgique et la baronne de Gaiffier d'Hestroy, le président du Conseil et Mme Georges Leygues, le président de la Chambre des députés et Mme Raoul Pétet, le ministre des Finances et Mme François-Marsal, le général et Mme Weygand, duc et duchesse de La Trémouille, princesse Lucien Murat, M. et Mme Philippe Berthelot, duc et duchesse de Guiche, comtesse Adhémone de Chevigny, l'introducteur des ambassadeurs et Mme P. de Fouquière, duc et duchesse de Camastria, Hon. cap., et lady Patricia Ramsay, la secrétaire générale de la présidence de la République et Mme Petit, Hon. cap., et lady Victoria Malcolm-Bullock, M. Vignon, comte de Ganay, comte et comtesse Gérard de Ganay, miss Beecher, marquis et marquise de Jaucourt, Mme Hennessy, M. Paléologue, baron et baronne Edouard de Rothschild, M. Jean Millerand, M. et Mme Massigli, le général sir Sackville-West, Hon. Ronald Lindsay, Hon. Gerard Chichester, M. Nevill Henderson, Hon. Spring Rice, Squadron Leader J. Sewell, lord Charles Montagu, etc.

Après le dîner, l'ambassadeur, l'ambassadrice, ainsi que le président de la République et Mme Millerand, se sont tenus dans le grand salon du milieu, et la réception commença vers 10 heures. Plus de 1.200 invitations avaient été lancées. On remarquaient le corps diplomatique au grand complet, de très nombreuses personnalités politiques de tous les partis et la plupart des notabilités de la société parisienne.

INFORMATIONS

Dans sa dernière séance, le conseil d'administration de la société des *Amis de Versailles*, après avoir demandé à son ancien président, M. Millerand, de vouloir bien accepter la présidence d'honneur de la société, a constitué son bureau de la façon suivante :

Président : M. Paléologue, ambassadeur de France; vice-présidents : Mme la comtesse de Castellane, Mme la marquise de Ganay; vice-présidents : MM. Gabriel Hanotaux, Henry Simond, Henry Marclat; trésorier : M. Louis Mettan; secrétaire général : M. Adrien Fauchier-Magnan; secrétaire administratif : M. C. Piéri.

FIANCÉES

On annonce les fiancailles de Mme Geneviève Halton avec M. Jean-Marie Huard, croix de guerre.

MARIAGES

En l'église de la Madeleine a été bénie, avant-hier, par l'abbé Langlois, curé de la paroisse, le mariage de Mlle Pillet-Will, fille du comte Frédéric Pillet-Will et de la comtesse, née Foy, avec le comte Georges de Vogüé, croix de guerre, fils du comte Arthur de Vogüé et de la comtesse, née de Contades. Les témoins étaient, pour la mariée, le comte Foy, son grand-père, et la duchesse de La Trémouille, sa tante; pour le marié, le comte Gaston de Contades, son oncle, et le marquis de Vogüé, son cousin.

La quête a été faite par Mlle Marguerite d'Orselli, accompagnée de M. Charles-Louis de Vogüé, et par Mlle Niel, accompagnée de M. de Torey.

Le cortège, à la sortie de l'église, était composé de la façon suivante :

Comte Georges de Vogüé et comtesse Georges de Vogüé, comte Arthur de Vogüé et comtesse Frédéric Pillet-Will, comte Frédéric Pillet-Will et comtesse Arthur de Vogüé, comte Gaston de Contades et duchesse de La Trémouille, comte Foy et comtesse Charles de Vogüé, marquis de Vogüé et vicomtesse Foy, duc de La Trémouille et comtesse Gaston de Contades, M. André de Contades et comtesse Henry d'Evry, comte Pillet-Will et marquise de Mac-Mahon, comte d'Evry et baronne de Lassus, baron Foy et comtesse Dauin, comte Jean de Nicolay et marquise de Torcy, baron de Lassus et comtesse Théodule de Laubespine, comte Roger de Nicolay et princesse Henriette de Nicolay, baron Gérard et marquise de Montboissier, comte Humbert de Laubespine et Mlle Isabelle Foy, princesse de Ligne et marquise de Vogüé, vicomte Benoist d'Azy et comtesse Louis d'Harcourt, comte Jean Pillet-Will et Mlle de Contades, comte Armand de Kergorlay et vicomtesse de Chavagnac, M. Sébastien Foy et comtesse d'Evry, comte de Bryas et Mme Ternaux-Compans, comte Louis d'Harcourt et comtesse Robert de Vogüé, comte Raymond de Vogüé et Mme Frédéric Martel, comte de Bertex et comtesse Armand de Kergorlay, comte de Lastours et comtesse Adalbert de Vogüé, baron François Gérard et vicomte Benoist d'Azy.

DEUILS

M. Eugène Casabon est décédé, hier, dans sa quatre-vingt-dixième année, en son domicile, 151 bis, rue Saint-Jacques. La servante aura lieu demain jeudi, en l'église Saint-Eustache-du-Mont, à midi précis. L'inhumation aura lieu au cimetière Montparnasse.

Nous apprenons la mort :

De M. Maurice Spronck, ancien député de Paris, ancien conseiller municipal, avocat à la Cour, homme de lettres, décédé subitement, hier, à Paris;

De M. Georges Waller, statuaire, beau-père de M. Goupil, notaire;

De M. Alexandre Bruel, conservateur honoraire aux archives nationales, chevalier de la Légion d'honneur.

L'Administration d'*Excelsior* prie ses lecteurs d'adresser les avis de Naissances, Mariages, Décès, à l'Office des Publications, boulevard Poissonnière, 21, qui indiquera prix et conditions. Téléph. : Central 52-11. Bureaux ouverts de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures, Dimanches et fêtes de 11 à 12 heures et de 5 à 6 heures. Prix spécial pour les abonnés.

Le soleil vous attend au RIVIERA PALACE de MONTE-CARLO "le plus chic des hôtels chics"

Ouverture en décembre
Brochure et renseignements sur demande

BÉNÉDICTINE
La Grande Liqueur Française

LE "TIP" remplace le Beurre

2, r. Rambuteau et 106, r. St-Lazare (3^e fl., 50^e et 1^{re} étage)

Il fallait s'y attendre. Il y a une crise du ruban rouge.

Une de mes chères amies, fondatrice d'œuvre de guerre et nommée, ces jours-ci, chevalière de la Légion d'honneur, est entrée dans un magasin de décos de Palais-Royal. Elle y a été accueillie par un sourire découragé de la marchande :

Plus rien, madame... Pouvez-vous attendre jusqu'à demain?

Elle en a de bonnes, cette marchande, qui croit qu'une femme à qui vient d'être donnée la "légion d'honneur", peut attendre jusqu'à demain pour la porter!

Mon amie s'est sauve en riant, tant cette proposition lui paraissait folle. « Jusqu'à demain ! » Et elle a couru au grand magasin le plus voisin. Même accueil :

— Les décorations, s'il vous plaît ?

On lui a indiqué le « rayon ». Mon amie dit qu'en dans le salon de l'inspecteur il y avait déjà comme un air de condoléance guinguarde. Sous l'œil désolé d'un monsieur qui venait demander « quelques rosettes », un vendeur ouvrait des cartons vides, en déclarant :

— Nous n'y pouvons suffire en ce moment, monsieur. Vous voyez : plus rien !

Il est vrai. Et c'est la première fois, sans doute, depuis 1802, année où fut créé par Bonaparte l'ordre de la Légion d'honneur, qu'on voit se produire un tel accident dans le commerce, ordinairement si tranquille, du ruban rouge.

Encore une conséquence de cette guerre. Elle ne supprimait point les mérites civils, mais elle entendait récompenser d'abord *les autres*. Sagement, comme il convenait, les promotions civiles ont donc suivi, pendant cinq ans, l'embouteillage et attendu leur tour. Voici venue l'heure du *Lâchez tout* ! C'est la ruée dans les magasins.

Ne plaignons pas les marchands qui ont pu, dû à l'approvisionnement, manquer quelques ventes. Ils ont manqué des ventes, mais ils ont placé leurs « rossignols ».

Le commerce des décorations a, comme tous les commerces, ses articles démodés, inventaires : ses rossignols. Car le ruban rouge connaît aussi les vicissitudes de la mode. Longtemps on l'a porté en noeud tout fait; maintenant on noue ce noeud soi-même; mais il y a le largeur du ruban qui varie suivant l'usage, et les caprices de chacun. Il y a, de même, des officiers de l'Ordre qui aiment la rosette minuscule; tel un bouton de rose naissant. D'autres qui la préfèrent copieuse, éclatante, ostentatoire. Celui-ci veut que sa rosette soit cousue à un bouton; celui-là, qu'elle soit fixée à une griffe. Peu de temps avant la guerre, quelques jeunes fonctionnaires très chics et de haut rang avaient mis à la mode, sur l'habit, la rosette énorme, et MOLLE ! De ces fantaisies désuètes il n'y a plus trace, depuis hier, dans aucun carton : tout est raflé !

SONIA.

La chasse aux logements

Le jour, on voit les malheureux en quête d'un logement errer le nez en l'air à travers les rues. Ils vont... Ils viennent... Ils usent plus de souliers qu'un agent de la police sécrète. Certes, ils n'ont pas la naïveté de rechercher, comme au beau temps jadis, la pancarte indicative : « Appartement à louer ». Mais ils diagnostiquent les logis par les façades, les fenêtres. En voilant vers une sans rideaux... ils entrent chez la concierge. Pour intimider cette bonne Mme Pipelet, ils prennent un ton tranchant... Bon ! Voilà un petit point d'histoire fixe,



UN « TE DEUM », A BRUXELLES, A L'OCCASION DE LA FETE DU ROI

A l'occasion de la fête du roi Albert, un « Te Deum » solennel a été célébré, avant-hier, à l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles. Le souverain, qui assistait à la cérémonie, a été vivement acclamé sur le parcours. Cet instant a été pris au moment où il monte en carrosse, après la cérémonie.

Bordelais, célèbre par ses vins généreux et son onctueuse cuisine, des gens d'estomac, sinon de cœur, se seraient livrés, en pleine guerre, à de véritables noces de Gamache. De la une foule d'épigrammes, de bons mots... En France, n'est-ce pas, tout finit par des bons mots : « le capon fin... », le château-lafitte... le tournebos bordelais...

Or, tout cela, paraît-il, appartient à la légende et non à la réalité historique. C'est ce qu'un journal local veut bien nous révéler sur la tombe à peine fermée du propriétaire du *Chapon fin*, M. Mendjoude. Le pauvre maître qui l'avait, lui aussi, été éclaboussé par les quolibets légendaires. C'est à lui qu'on prêtait la stupéfiante interjection : « Il paraît que vous en avez une guerre là-haut ! Té ! »

Et bien ! tout cela est faux. Feu M. Mendjoude n'a jamais proféré une si étonnante sallie... Et dans son célèbre restaurant, la chère a été toujours patriotique, Bon ! Voilà un petit point d'histoire fixe,

PETITS SALONS

Il est des expositions auxquelles on se rend avec une certaine appréhension. Avec un Louis Charlot, lui danger. Céci-là est l'équilibre à la furia française du romantisme, pas plus qu'il ne transforme une toile en manuel de géométrie. C'est homme modeste, simple, avisé, peint sans dérèglement, comme sans énervie. Il est l'historien de son village, tâche excellemment française, en un temps où la peinture aussi se fait cosmopolite. Et ce village, d'année en année, Louis Charlot le traduit avec plus de force, de pénétration et de vérité. Les chauannes basses, enfouies sous la neige, un bourg perdu dans les monts du Morvan; une campagne âpre, rocheuse, sévère... De beaux arbres robustes, des terrains fermement établis et des ciels variés. Les types? Quelques paysans ridés, accablés sous le faix des ans; quelques hommes des bois, de la plaine : berger, braconnier; des ouvriers du hameau; des fillettes, l'artiste lui-même, ses parents. Le tout dit avec une ferme véracité, sans autre voulue que de dire vrai. « Copier l'objet de tout son cœur », disait Chardin.

M. Mendjoude, un débutant, mais d'une qualité telle qu'il faut le tirer hors pair. Des quarante tableaux qu'il expose, il n'en est pas d'indifférence, pas un qui soit pris au volant, brossé d'après le système en vogue, les dernières recettes. Mendjouze est d'abord un coloriste brillant, usant d'une matière lisse, obtenu des rapports de couleurs d'une fine précision. Et c'est aussi, comme le remarque André Salmon, qui a donné d'une préface, un homme qui construit sans le souci un peu naïfs... — et si contemporain — de prévenir que « qu'en est un constructeur ».

Voici un roman d'une audace rare, une œuvre courageuse, passionnée, et passionnante, où se trouvent certaines des plus belles pages que l'on doive à Victor Margueritte, romancier illustré, dont le talent captivant est au service des idées les plus généreuses. *Prostituée*, dont l'auteur Flammarion met en vente le 32^e millie (en deux volumes, 7 francs chacun), traite d'un des problèmes les plus douloureux qui se posent dans notre société, trop empreinte encore des coutumes d'autre époque, que l'on devrait croire abolies...

M. Binet-Valmer, dont on a vu le nom dans les journaux à l'occasion des moindres comme des plus importantes cérémonies patriotiques, semblait sacrifier, depuis la guerre, sa personnalité littéraire à sa personnalité d'ancien combattant. Le voilà revenu aux lettres avec un roman, *La Passion*, qui paraît aujourd'hui : André Salmon, qui a donné d'une préface, un homme qui construit sans le souci un peu naïfs... — et si contemporain — de prévenir que « qu'en est un constructeur ».

Le vrai peut quelquefois... — Vous serez persuadé de l'évidence de ce proverbe, Madame, après une visite à West End Tailors, 16, rue Auber.

Pour que vos enfants puissent toujours être impeccables habillés, ce grand tailleur continue à vous faire bénéficier d'un rabais de 25 % sur tous ses assortiments de vêtements faits d'avance pour garçons, jeunes gens et filles.

Hâtez-vous d'en profiter.

Sur la "Riviera"

Temps délicieux à Nice, Le Winter-Palace, des plus modernes, le mieux situé, est ouvert. Parc, tennis, orchestre. Auto gratuite avec le centre de la ville. Plan donnant prix de chaque appartement.

Le laboratoire Innoxa a pour règle absolue de ne fabriquer que des produits de beauté rigoureusement inoffensifs, 22, avenue de l'Opéra.

LA CURIOSITE

C'est aujourd'hui et demain que seront exposées, dans les Galeries Georges-Pompidou, les collections Roybet, que M. Lair Dubreuil et Henri Baudoing, assistés de MM. Mannheim et Leman, disperseront vendredi. Cet ensemble rare est d'un très bel effet. Les amateurs de

EXCELSIOR

LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS A POITIERS



M. RAOUl PERET ASSISTE A LA POSE DE LA PREMIERE PIERRE D'UN MONUMENT AUX MORTS DE LA GUERRE

Dimanche, à Poitiers, M. Raoul Pétet, président de la Chambre, a présidé à la pose de la première pierre d'un monument élevé à la mémoire des enfants de la Vienne morts au combat d'honneur. Voici, réunis autour du président de la Chambre (1), M. Paul Boëret (2), le maire de Poitiers (3), le préfet (4), M. Arthur Géroult (5), président des pupilles de la nation; M. de Montjou (6), député, et M. Niveaux (7), député.

EXCELSIOR

LE "TIP" remplace le Beurre

2, r. Rambuteau et 106, r. St-Lazare (3^e fl., 50^e et 1^{re} étage)

Le "Tip" remplace le Beurre

2, r. Rambuteau et 106, r. St-Lazare (3^e fl., 50^e et 1^{re} étage)

Le "Tip" remplace le Beurre

2, r. Rambuteau et 106, r. St-Lazare (3^e fl., 50^e et 1^{re} étage)

Le "Tip" remplace le Beurre

2, r. Rambuteau et 106, r. St-Lazare (3^e fl., 50^e et 1^{re} étage)

Le "Tip" remplace le Beurre

2, r. Rambuteau et 106, r. St-Lazare (3^e fl., 50^e et 1^{re} étage)

Allou, représentée la saison dernière aux Escholiers, vient de paraître en librairie.
BRICHANTEAU.

UNE AIMABLE CONTAGION

Volé 50 fois qu'au Vaudeville les Ailes brisées font salle comble; 50.000 personnes s'en vont donc proclamant et célébrant avec succès. Demain il y en aura mille de plus, sûrement au moins mille... et alors de devient contagieux. Quand il en arrive à ce point-là, le succès devient contagieux, rien à faire : personne n'y échappe. Croirez bien que personne n'échappera à la contagion... pardon : au succès des Ailes brisées.

DEMAIN JEUDI MATINÉE

DERNIERES DU TRIOMPHAL SUCSES ARSÈNE LUPIN

qui, en raison d'engagements antérieurs, quitte l'affiche du

THÉÂTRE DE PARIS

après une brillante reprise de plus de 200 représentations.

DIMANCHE, DERNIERE MATINÉE

Irrévocablement, mercredi 24.

REPÉTITION GÉNÉRALE de

L'HOMME A LA ROSE

œuvre nouvelle de M. HENRY BATAILLE

Jeudi 25, PREMIÈRE A

Vendredi 26, PREMIÈRE B

Location : 15, rue Blanche. Central 38-78

AU THÉÂTRE MOGADOR

Aujourd'hui et demain, de 4 h. 30 à 6 h. 30, séances de musique, avec le concours de Mme Rosalia Lambrecht et les artistes du théâtre vendredi et samedi, à la même heure, concert avec le concours de M. Ponzio, le remarquable interprète de Rip, qu'on applaudit tous les soirs dans la célèbre opérette de Robert Planquette.

A 20 mètres du métro : Champs-Elysées, le théâtre le plus élégant, chauffé et fleuri comme une serre, vous conviendra.

LA TRAVERSÉE

le chef-d'œuvre de M. A. Capus à MARIGNY

Vous y conduisez : métro, tramways,

autobus et même taxis.

Fait, depuis 6 fr.

Le VENDREDI, rendez-vous du Paris élégant

THÉÂTRE DE PARIS

Les personnes ayant réservé leurs places par téléphone pour la première A et la première B de l'Homme à la Rose sont priées de venir les retirer au bureau de location avant samedi, il sera alors répondu des places qui n'auront pas été retirées vendredi soir.

THÉÂTRE FEMINA

DERNIÈRES

Une faible femme

DIMANCHE A 2 H. 30

DERNIÈRE MATINÉE

PALAI-ROYAL — Tous les soirs, à 8 h. 30, triomphé. Et moi, j'te dis qu'el t'a fait d'œil ! la célèbre comédie-vaudeville de MM. Hennequin et Weber, ces maîtres du rire. Demain, matinée à 2 h. 30, avec la même troupe qu'en soirée.

PORTÉ-ST-MARTIN. — Dem., jeudi, mat., l'Appassionata (M. Jarnac, Magnier, Gauthier, Sylvie).

NOUVEL-AMBIGU. — Dem., jeudi, mat., les Conquerants (J. Margel, J. Kenna, Renoir, Lehmann et J. Worms).

Aux Folies-Bergère, les folies Ne viendront plus certainement... Quand les poules, quand les poules, quand les poules auront des dents.

Tous les soirs, la revue L'AMOUR EN FOLIE, de L. Lemarchand, jouée par Miss Campton, Deville, Bach, Germaine Charles, Milti et Tillia, Devidier, Bl. Ritter, Harry Mass... et Millie Agnès Sorel, la plus belle femme de France.

LA PIE QUI CHANTE

159, rue Montmartre

MUSIDORA

la chansonneuse

A. MARTINI

LERNER

LUC-CYL ???

NOUVEAU SPECTACLE

AU PRINTEMPS

vous trouverez cette CHAUSSURE

solide et élégante

au prix exceptionnel

de 44 FRS

Boîte pour Dame... Veau Box-Cat tout cuir talon bottier

AU BŒUF A LA MODE

8, rue de Valois

CUISINE FRANÇAISE — VIEILLE CAVE

Frais discrets, bien justifiés

ÉTUDES CHEZ SOI

L'École Universelle par Correspondance de Paris,

la plus importante du monde, permet de faire

chez soi, dans le minimum de temps et avec le

minimum de frais, des études complètes dans

tous les branches du savoir. Elle vous adresses

gratuitement, sur demande, celles de ses

brochures qui vous intéressent.

Brochure N° 6060 : Baccalauréats, Classes secon-

daires complètes, Grandes Ecoles, Licences,

Brochure N° 6072 : Brevets, Classes préparatoires

complètes, C. I. P. Professeurs, Carrières

administratives.

Brochure N° 6084 : Carrières d'ingénieur,

Ingénieur, Dessinateur dans toutes les

branches de l'industrie et dans l'agriculture.

Brochure N° 6098 : Carrières commerciales :

Administrateur commercial, chef de piste,

représentant, Expert-comptable, Comptable,

secrétaire commercial, Correspondant, Sténo-

graphiste, Industrie, hotellière.

École Universelle, 10, rue Chardin, Paris (16^e)

JEUDI 18 NOVEMBRE, à 3 heures

Abonnements Série B

CONCERT PASDELoup

Au théâtre national de l'OPÉRA

Exemples tirés de : LE CARNAVAL ROMAIN, LES TROYENS A CARTHAGE, LA PRISE DE TROIE et LA DAMNATION DE FAUST

interprétés par Mmes Madeleine GREY et Hélène DEMELLIER et par MM. FEINER et DE LA PATELLIERE

Concert historique

BERLIOZ

Etude analytique et critique de M. Adolphe BOSCHOT

Exemples tirés de : LE CARNAVAL ROMAIN, LES TROYENS A CARTHAGE, LA PRISE DE TROIE et LA DAMNATION DE FAUST

interprétés par Mmes Madeleine GREY et Hélène DEMELLIER et par MM. FEINER et DE LA PATELLIERE

164^e

Concert historique

BERLIOZ

Etude analytique et critique de M. Adolphe BOSCHOT

Exemples tirés de : LE CARNAVAL ROMAIN, LES TROYENS A CARTHAGE, LA PRISE DE TROIE et LA DAMNATION DE FAUST

interprétés par Mmes Madeleine GREY et Hélène DEMELLIER et par MM. FEINER et DE LA PATELLIERE

BERLIOZ

Etude analytique et critique de M. Adolphe BOSCHOT

Exemples tirés de : LE CARNAVAL ROMAIN, LES TROYENS A CARTHAGE, LA PRISE DE TROIE et LA DAMNATION DE FAUST

interprétés par Mmes Madeleine GREY et Hélène DEMELLIER et par MM. FEINER et DE LA PATELLIERE

BERLIOZ

Etude analytique et critique de M. Adolphe BOSCHOT

Exemples tirés de : LE CARNAVAL ROMAIN, LES TROYENS A CARTHAGE, LA PRISE DE TROIE et LA DAMNATION DE FAUST

interprétés par Mmes Madeleine GREY et Hélène DEMELLIER et par MM. FEINER et DE LA PATELLIERE

BERLIOZ

Etude analytique et critique de M. Adolphe BOSCHOT

Exemples tirés de : LE CARNAVAL ROMAIN, LES TROYENS A CARTHAGE, LA PRISE DE TROIE et LA DAMNATION DE FAUST

interprétés par Mmes Madeleine GREY et Hélène DEMELLIER et par MM. FEINER et DE LA PATELLIERE

BERLIOZ

Etude analytique et critique de M. Adolphe BOSCHOT

Exemples tirés de : LE CARNAVAL ROMAIN, LES TROYENS A CARTHAGE, LA PRISE DE TROIE et LA DAMNATION DE FAUST

interprétés par Mmes Madeleine GREY et Hélène DEMELLIER et par MM. FEINER et DE LA PATELLIERE

BERLIOZ

Etude analytique et critique de M. Adolphe BOSCHOT

Exemples tirés de : LE CARNAVAL ROMAIN, LES TROYENS A CARTHAGE, LA PRISE DE TROIE et LA DAMNATION DE FAUST

interprétés par Mmes Madeleine GREY et Hélène DEMELLIER et par MM. FEINER et DE LA PATELLIERE

BERLIOZ

Etude analytique et critique de M. Adolphe BOSCHOT

Exemples tirés de : LE CARNAVAL ROMAIN, LES TROYENS A CARTHAGE, LA PRISE DE TROIE et LA DAMNATION DE FAUST

interprétés par Mmes Madeleine GREY et Hélène DEMELLIER et par MM. FEINER et DE LA PATELLIERE

BERLIOZ

Etude analytique et critique de M. Adolphe BOSCHOT

Exemples tirés de : LE CARNAVAL ROMAIN, LES TROYENS A CARTHAGE, LA PRISE DE TROIE et LA DAMNATION DE FAUST

interprétés par Mmes Madeleine GREY et Hélène DEMELLIER et par MM. FEINER et DE LA PATELLIERE

BERLIOZ

Etude analytique et critique de M. Adolphe BOSCHOT

Exemples tirés de : LE CARNAVAL ROMAIN, LES TROYENS A CARTHAGE, LA PRISE DE TROIE et LA DAMNATION DE FAUST

interprétés par Mmes Madeleine GREY et Hélène DEMELLIER et par MM. FEINER et DE LA PATELLIERE

BERLIOZ

Etude analytique et critique de M. Adolphe BOSCHOT

Exemples tirés de : LE CARNAVAL ROMAIN, LES TROYENS A CARTHAGE, LA PRISE DE TROIE et LA DAMNATION DE FAUST

interprétés par Mmes Madeleine GREY et Hélène DEMELLIER et par MM. FEINER et DE LA PATELLIERE

BERLIOZ

Etude analytique et critique de M. Adolphe BOSCHOT

Exemples tirés de : LE CARNAVAL ROMAIN, LES TROYENS A CARTHAGE, LA PRISE DE TROIE et LA DAMNATION DE FAUST

interprétés par Mmes Madeleine GREY et Hélène DEMELLIER et par MM. FEINER et DE LA PATELLIERE

BERLIOZ

Etude analytique et critique de M. Adolphe BOSCHOT

Exemples tirés de : LE CARNAVAL ROMAIN, LES TROYENS A CARTHAGE, LA PRISE DE TROIE et LA DAMNATION DE FAUST

interprétés par Mmes Madeleine GREY et Hélène DEMELLIER et par MM. FEINER et DE LA PATELLIERE

BERLIOZ

Etude analytique et critique de M. Adolphe BOSCHOT

Exemples tirés de : LE CARNAVAL ROMAIN, LES TROYENS A CARTHAGE, LA PRISE DE TROIE et LA DAMNATION DE FAUST

interprétés par Mmes Madeleine GREY et Hélène DEMELLIER et par MM. FEINER et DE LA PATELLIERE

BERLIOZ

Etude analytique et critique de M. Adolphe BOSCHOT

Exemples tirés de : LE CARNAVAL ROMAIN, LES TROYENS A CARTHAGE, LA PRISE DE TROIE et LA DAMNATION DE FAUST

